

Répression syndicale !

Manifester n'est pas un crime et ne doit pas conduire aux Baumettes

Le 18 Septembre 2025

Ce 18 septembre une syndicaliste de du collectif BTP autonome, adhérente a Solidaires 13 a été interpellée et placée en garde à vue pour avoir pris part aux mobilisations à l'appel de l'intersyndicale. Cette répression est une attaque politique contre les travailleurs et travailleuses.

Notre camarade a été interpellée avec 22 autres manifestant.es le matin du 18, dans le cadre de la mobilisation contre l'austérité et les politiques anti-sociales imposées par le gouvernement.

Notre camarade risque d'être maintenue en garde à vue jusqu'à demain matin (Samedi). Les juges ne travaillant pas le weekend, elle pourrait être placée en détention provisoire aux Baumettes durant tout le weekend en attendant d'être déférée lundi prochain.

Pour l'Union Syndicale, cette répression démesurée est une attaque directe contre les travailleurs et travailleuses et toute notre classe sociale. Cette criminalisation du mouvement social qui vise nos camarades est une tentative d'intimidation que nous ne tolérons pas. Il s'agit d'une décision politique et d'une attaque contre nos droits et nos pratiques militantes.

Faire grève, manifester, bloquer n'est pas un crime. Ce sont leurs politiques d'austérité qui sont illégitimes. Défendre nos intérêts de classe, ne doit pas conduire à de la répression, encore moins à de la prison.

Le collectif BTP Autonome ainsi que l'Union Syndicale Solidaires 13 réclame la libération immédiate des 8 militant.es encore injustement retenu.es. Cette tentative d'intimidation de nos camarades ne nous fait pas peur. Nous continuerons à soutenir tous les militant.e.s qui subissent la répression anti-syndicale Ce mouvement social ne fait que commencer !

